



Assemblée générale

Distr. limitée
7 mai 2012
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Cinquantième session

Vienne, 11-22 février 2013

Viabilité à long terme des activités spatiales

Plan de travail du groupe d'experts D: règles et conseils aux acteurs du domaine spatial

Document de travail soumis par le groupe d'experts D

I. Introduction

1. À la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales est convenu que les groupes d'experts qu'il avait créés devraient établir des projets de documents de travail sur la base de leurs délibérations et les communiquer pour observations, dans les six langues officielles de l'ONU, aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, de préférence en marge et/ou pendant les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 et 17).

II. Objectif et produits

2. Les systèmes spatiaux et leurs applications constituent un élément incontournable de l'infrastructure moderne mondiale. L'environnement spatial est utilisé par un nombre croissant d'États, d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé. La prolifération des débris spatiaux et les risques accrus de collisions et d'interférence avec l'exploitation d'objets spatiaux suscitent des craintes pour la viabilité à long terme des activités spatiales. C'est un sujet intéressant et important non seulement pour ceux qui participent ou souhaitent participer aux activités spatiales, mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Le groupe d'experts D a été créé par le Groupe de travail en 2011 pour mettre l'accent sur le lien entre un comportement rationnel, sûr et prévisible des



acteurs spatiaux et la viabilité des activités spatiales, et sur la fourniture de conseils visant à encourager un tel comportement. Il a tenu des réunions informelles de coordination en marge du soixante-deuxième Congrès international d'astronautique au Cap (Afrique du Sud), en octobre 2011, et ses premières séances officielles en marge de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2012.

3. Le groupe d'experts a pour objectif principal d'examiner les pratiques, procédures, cadres réglementaires, principes, normes techniques et politiques connexes existant à l'heure actuelle; d'étudier ces mesures; et d'élaborer des lignes directrices de bonne pratique pour aider les États (en particulier les pays en développement) et les acteurs du secteur privé qui mènent des activités spatiales à promouvoir la viabilité à long terme de l'espace.

III. Méthode de travail

4. Le groupe d'experts sollicitera des contributions d'États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'organes intergouvernementaux des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales concernées et d'autres organisations et organismes internationaux, qui sont énumérés à la section V du document sur le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail (A/66/20, annexe II), ainsi que d'organisations non gouvernementales nationales et d'acteurs du secteur privé par l'intermédiaire des États membres du Comité concernés.

5. Conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail, le groupe d'experts se réunira en marge ou pendant les sessions annuelles du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité, selon ce qui aura été fixé à l'avance, ainsi que lors des activités de coordination intersessions, comme les réunions, téléconférences, réunions électroniques et ateliers. Les coprésidents du groupe d'experts collaboreront étroitement avec les présidents des autres groupes d'experts, ainsi qu'avec le Président du Groupe de travail, de manière à identifier les questions intersectorielles.

IV. Premier aperçu des domaines de travail

6. Le groupe d'experts pourra se pencher sur les sujets suivants:

a) Examen de l'impact de la réglementation sur la viabilité à long terme des activités spatiales et détermination des domaines où la réglementation est indispensable à la viabilité à long terme des activités spatiales;

b) Recensement et partage des cadres réglementaires, principes, procédures et mesures à l'appui du processus normatif, en vue de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales. Il faudrait faire référence aux liens entre les cadres réglementaires, principes et procédures existant dans les États et les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique;

c) Examen des cadres, principes, procédures et mesures en vue de recenser des modèles de bonnes pratiques susceptibles de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales, l'objectif étant de proposer ces modèles aux États et aux

opérateurs privés pour les guider dans la réalisation d'activités spatiales. Les pratiques examinées devraient concerner toutes les phases du cycle de vie d'une mission et toutes les catégories d'objets spatiaux, y compris les microsatellites et satellites plus petits, dans la mesure où elles ont des incidences sur la viabilité à long terme des activités spatiales;

d) Consultations avec d'autres groupes d'experts, selon qu'il conviendra, au sujet des normes, pratiques et lignes directrices liées au renforcement de la viabilité à long terme des activités spatiales;

e) Recommandations et domaines prioritaires:

i) Élaboration de recommandations sur les moyens de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales, sur la base des résultats des travaux menés au titre des points a), b), c) et d) ci-dessus;

ii) Identification de domaines prioritaires dans lesquels l'évolution de la réglementation pourrait renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales.

7. Le groupe d'experts pourra examiner d'autres sujets en fonction des contributions provenant des États membres du Comité (y compris les contributions provenant des organisations non gouvernementales nationales et des entités du secteur privé), d'organes intergouvernementaux des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales concernées et d'autres organisations et organismes internationaux.

V. Calendrier provisoire des travaux

8. Le groupe d'experts entend réaliser ses travaux selon le plan de travail suivant, qui n'a qu'une valeur indicative:

2012 Examen des renseignements fournis par les États, les organisations intergouvernementales et autres entités au sujet de ses travaux. Définition des priorités en ce qui concerne les domaines à réglementer et détermination des grandes lignes du rapport du groupe d'experts. Élaboration de contributions pour le rapport du groupe d'experts et examen des premières contributions à la réunion du Comité, en juin. Poursuite de l'examen des contributions lors d'une réunion informelle de coordination qui se tiendra en marge du soixante-troisième Congrès international d'astronautique, à Naples (Italie), en octobre 2012. Consultations sur les questions intersectorielles avec d'autres groupes d'experts, selon qu'il conviendra. Poursuite de l'élaboration de projets de contributions pour le rapport du groupe d'experts.

2013 Examen des projets de contributions pour le rapport du groupe d'experts et d'autres renseignements fournis par les États, les organisations intergouvernementales et autres entités dans le cadre du deuxième atelier sur la viabilité à long terme, organisé en marge de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique. Élaboration, examen et adoption du rapport du groupe d'experts en février, et soumission au Groupe de travail en juin 2013. Élaboration de lignes directrices de

bonne pratique et d'un résumé des conclusions, en vue de leur adoption par le groupe d'experts en juin 2013.

- 2014 Travaux additionnels nécessaires pour appuyer l'élaboration du rapport du Groupe de travail, en vue de sa soumission au Sous-Comité scientifique et technique.
-